

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2011**

**DCM N° 11-06-30-27**

**Objet : Commémoration de la Nuit du 4 Août.**

**Rapporteur : Mme SALLUSTI, Adjoint au Maire**

La municipalité a fait de la participation citoyenne de tous et du renforcement de la citoyenneté à Metz un axe fort de son action. Afin de poursuivre la dynamique initiée depuis deux ans consistant à encourager et accompagner des actions associatives visant à favoriser rencontres et réflexions autour de la participation citoyenne, des droits de l'homme et du citoyen, du respect des différences, il est proposé de soutenir le projet suivant :

**- Commémoration de la Nuit du 4 Août :**

Dans la nuit du 4 août 1789, au terme de six heures de discussions, les députés de l'Assemblée nationale constituante ont proclamé l'abolition de tous les droits et priviléges féodaux. Dans le cadre du pacte citoyen, la section de Metz de la Ligue des Droits de l'Homme souhaite commémorer l'anniversaire de l'abolition des priviléges en programmant une fête sur le parvis des Droits de l'Homme dans la nuit du 4 au 5 août prochain. Cette manifestation sera intitulée « La nouvelle nuit du 4 août ». A ce titre, Madame Geneviève GRETHEN – Présidente de la Ligue des Droits de l'Homme, section de Metz – sollicite la Ville de Metz afin d'obtenir d'une part une aide matérielle et logistique et, d'autre part, une subvention d'un montant de 1 500 euros

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011 portant adoption d'un règlement d'octroi de subventions aux actions citoyennes

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de faire de la participation citoyenne de tous et du renforcement de la citoyenneté à Metz un axe majeur de son action

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### **DECIDE :**

- **DE** valider le principe de la manifestation citée en objet,
- **DE** valider le principe du versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à la Ligue des droits de l'Homme en qualité d'association organisatrice de la manifestation. Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

**Patricia SALLUSTI**

Adjointe au Maire

Service à l'origine de la DCM : Direction du Pôle Citoyenneté, démocratie participative et politique de la ville

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42

Absents : 13

Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE**

**Pour : 51    Contre : 0    Abstention : 1**